



## CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

### DELIBERATION N°2026-04-42

Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Maule  
et les associations dont la subvention dépasse 23 000 € - année  
2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

**PRESENTS** : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Virgine BONIN.

#### **REPRESENTÉS** :

Faustine URBAIN par Sidonie KARM  
Mélanie RAULT par Sylvie BIGAY  
Vincent LAVISSE par Virginie PRET

**ABSENT** : Aline READ

#### **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :	29	
Représentés :	3	Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :	1	Madame Emma PAYOM est désignée secrétaire de séance
Votants :	28	
Présents :	25	

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**VU** le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**CONSIDERANT** que la subvention attribuée à l'Association Musicale Mauloise et à la coopérative de l'école élémentaire Charcot pour 2026 dépasse 23 000 €, et qu'il convient d'établir une convention avec ces associations ;

**CONSIDERANT** les projets de conventions joints en annexe à la présente délibération ;

**ENTENDU** l'exposé d'Olivier LEPRETRE, Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260413-20260442-DE

**1/ AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour l'année 2026 une convention d'objectifs et de moyens avec :

- L'association Musicale Mauloise pour une subvention de 38 000 €
- La coopérative de l'école élémentaire Charcot pour une subvention de 30 000 €



Emma PAYOM

La secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire